

Renouvellement du mobilier liturgique

Nom : Prénom : Année de naissance :
Adresse :
Téléphones : E-mail :
Je fais un don selon mes possibilités de : 30 € / 45 € / 90 € / 150 € / 500 € / autre montant

Merci de bien vouloir libeller votre chèque à l'ordre de : « ADV - mobilier liturgique Saint-Vigor Marly-le-Roi. »

A déposer ou à envoyer accompagné de ce bulletin au : Presbytère Saint-Vigor - 17 bis, route de Saint-Cyr - 78160 Marly-le-Roi.

Don possible en ligne par carte bancaire sur le site du diocèse de Versailles : <http://www.catholique78.fr/faire-un-don-en-ligne/> (sélectionner : souscription paroissiale puis mobilier liturgique Saint-Vigor Marly-le-Roi)

Votre don remboursé à 66% ! un reçu fiscal vous sera envoyé. Si vous êtes imposable, joignez ce reçu à votre prochaine déclaration de revenus : les 2/3 de cette somme seront déduits de vos impôts dans la limite de 20% de vos revenus imposables.

La paroisse a décidé de contribuer à cette renaissance de l'église Saint-Vigor par le renouvellement de son mobilier liturgique. Cette création a été confiée à un artiste retenu par concours avec supervision de la Commission Diocésaine d'Art sacré.

Celle-ci, composée de **l'autel**, de **l'ambon**, et du **siège de présidence**, aura pour matériau dominant le marbre-onyx avec présence d'or appliqué à la feuille. Le tout constituera un ensemble en harmonie avec le nouvel espace cultuel.



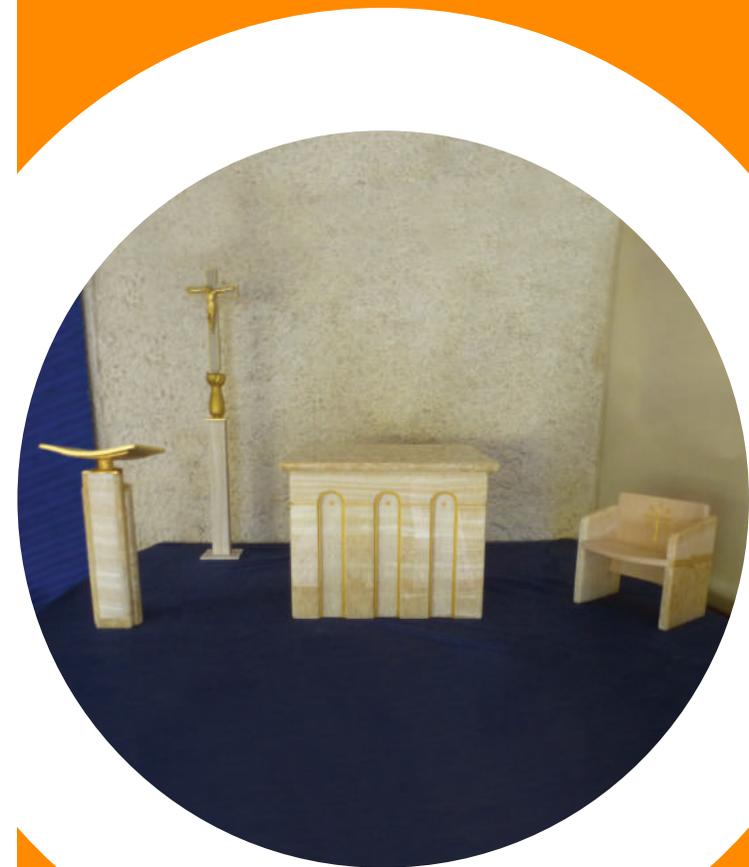
L'autel, lieu central de la liturgie, à base carrée, symbolisera sur ses quatre faces les 12 portes de la Jérusalem Céleste, et les 12 Apôtres. Ses colonnades seront par ailleurs un rappel de l'architecture intérieure de l'église.

Il sera également prévu dans les aménagements le remplacement de la sonorisation.

Pour que ces améliorations permettent l'engagement du plus grand nombre de paroissiens, et de tous ceux qui sont attachés au patrimoine de notre ville, il vous est proposé d'apporter votre contribution financière à cette réalisation en utilisant le bulletin de souscription ci-contre.

**Cette souscription,
ouverte pour un montant de 60 000 €,
sera close le 31 décembre 2018**

Création du mobilier liturgique de Saint-Vigor de Marly-le-Roi



**Eglise Saint-Vigor
17 bis route de Saint-Cyr
78160 Marly-le-Roi**

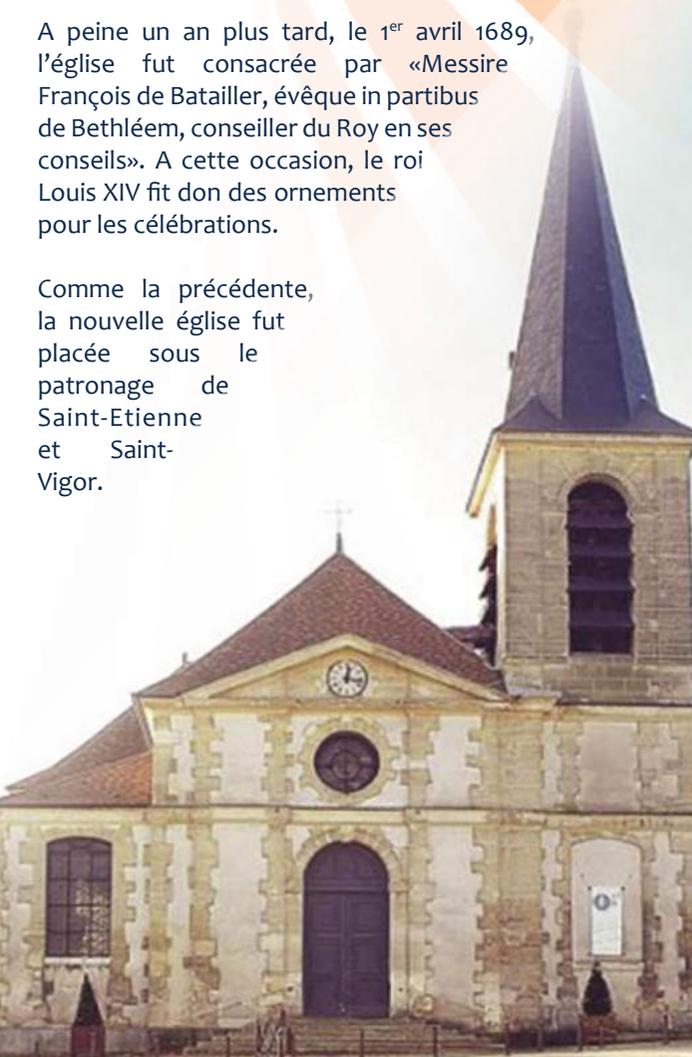
HISTOIRE D'HIER . . .

Il y a 330 ans, c'est en raison de la nécessité de remplacer l'église vétuste de Marly le Châtel qu'à la demande de l'abbé Cottin, curé de la paroisse, le roi Louis XIV décida la construction d'une nouvelle église, située à proximité.

La commande fut confiée à Jules Hardouin Mansart, l'architecte de l'ancien château de Marly, et c'est le 24 avril 1688, que fut posée la première pierre de l'église royale de Marly.

A peine un an plus tard, le 1^{er} avril 1689, l'église fut consacrée par «Messire François de Batailler, évêque in partibus de Bethléem, conseiller du Roy en ses conseils». A cette occasion, le roi Louis XIV fit don des ornements pour les célébrations.

Comme la précédente, la nouvelle église fut placée sous le patronage de Saint-Etienne et Saint-Vigor.

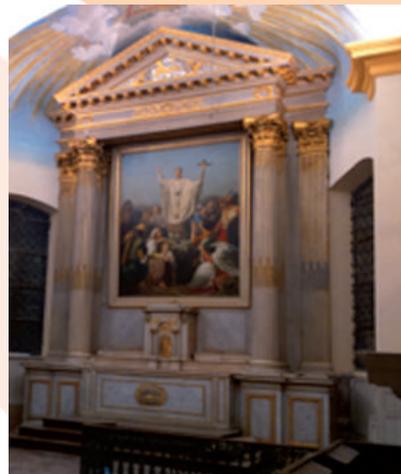


Saint-Vigor, né à la fin du V^{ème} siècle de parents nobles de l'Artois, avait quitté tout jeune sa famille et son pays, en distribuant ses biens aux pauvres. Il vécut près de Bayeux en accomplissant de nombreux miracles, de sorte que le clergé et le peuple le choisirent comme Évêque de Bayeux vers l'an 514. Avec l'appui du roi de France Childebert, il évangélisa toute la région et mourut le 1^{er} novembre 538 en laissant un grand nombre de disciples. Son tombeau fut par la suite rendu célèbre par de nombreuses guérisons.

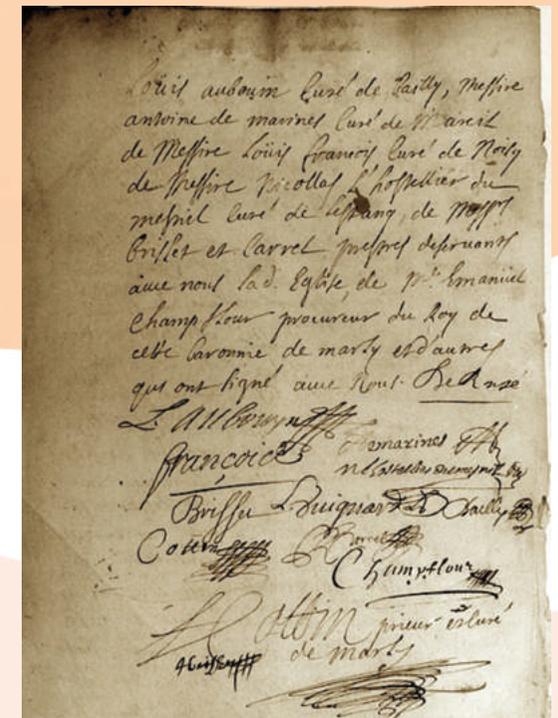
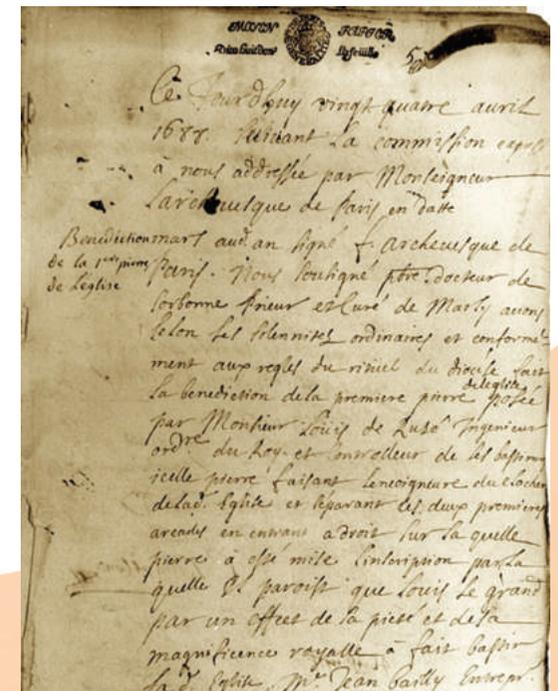
Plus de 30 églises, en Normandie et en Angleterre, portent aujourd'hui le nom de Saint-Vigor.

ET D'AUJOURD'HUI . . .

A l'initiative de la Ville de Marly-le-Roi, avec le soutien du Ministère de la Culture, de la région Ile de France et du département des Yvelines, et sous le contrôle de l'architecte des Bâtiments de France, la rénovation complète de l'église, entreprise il y a 3 ans, se terminera à la fin de l'année 2018.



C'est ainsi que la toiture, les murs extérieurs et intérieurs, les fresques, enduits et peintures, et la plupart des œuvres d'art qui en font l'ornementation intérieure, vont reprendre leur éclat d'origine.



Acte de bénédiction de la première pierre de l'église Saint-Vigor et Saint-Étienne